

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_5_5

Objet : Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil collectif « les Péquelets »

**VOTE
UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023

ID : 013-211300371-20230713-DCM_2023_5_5-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Chantal GARCIA à M. Christophe AGARD

M. Jérôme MARCILIAC à Mme Myriam SEILER

Mme Carine WECKERLIN à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Eric SPINELLY à M. Denis PALMERINI

Mme Nathalie CLAUZEL à Mme Silvia BARATA

Mme Marie-Laure GIORSETTI à M. Patrice MARTIN

Mme Noura MERZOUGUI à Mme Claude BAUMANN

M. Charly BARBAROUX à M. Lionel DI-SAPIO

Absents excusés :

M. Gérard CRUZ

Mme Hinda DAHMAN

M. Stéphane SARDA

Mme Céline DORELON-TRANCHARD

Absent : M. Christian LAFORCE

Secrétaire de la séance : Mme Myriam SEILER

Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif « les Péquelets »

Par la délibération 2023_4_14 en date du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a validé la réduction d'effectif du multi-accueil les Péquelets de 60 à 59 berceaux au 1^{er} septembre 2023.

Le règlement de fonctionnement étant impacté par cette réduction d'effectif, il vous est soumis pour approbation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit règlement, intégrant la réduction d'effectif, tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

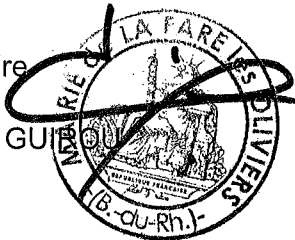
APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif « Les Péquelets » tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que ces dispositions remplacent à compter du 1^{er} septembre 2023 toutes les mesures précédemment mises en place.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Myriam SEILER

